

de laisser huit à douze feuilles tout au plus sur chaque tige, parce que ce petit nombre bien entretenu rend beaucoup plus de tabac et d'une meilleure qualité que si on laissait croître toutes celles que la plante pourrait produire. On a encore un soin particulier d'ôter tous les bourgeons ou rejetons que la force de la sève fait pousser entre les feuilles et la tige; car outre que ces rejetons ou feuilles avortées ne viendraient jamais bien, elles attireraient une partie de la nourriture des véritables feuilles, qui n'en peuvent trop avoir.

Depuis le moment où les plantes ont été arrêtées, jusqu'à l'époque de leurs parfaite maturité, il s'écoule ordinairement cinq à six semaines. On les visite pendant ce temps-là au moins deux ou trois fois la semaine pour les rejeter, c'est-à-dire supprimer leurs pousses latérales. Le tabac est environ quatre mois en terre avant d'être en état d'être coupé. On connaît qu'il approche de sa maturité quand ses feuilles commencent à changer de couleur, et que leur verdure, vive et agréable, devient un peu plus obscure, elles penchent alors vers la terre comme si leur pétiole avait peine à soutenir le poids du suc dont elles sont remplies. L'odeur douce qu'elles avaient se fortifie, s'augmente et se répand plus au loin. Enfin, quand on s'aperçoit que les feuilles se rident, qu'elles commencent à devenir plus rudes au toucher, et qu'elles cassent plus facilement lorsqu'on les ploie, c'est un signe certain que la plante a toute la maturité dont elle a besoin, et qu'il est temps de la couper.

On attend pour cela que la rosée soit tombée, et que le soleil ait enlevé toute l'humidité qu'elle avait répandue sur les feuilles, alors on coupe les plantes par le pied; quelques-uns les coupent entre deux terres, c'est-à-dire un pouce au-dessous de la superficie du sol; les autres à un pouce ou 2 au-dessus: cette dernière manière est la plus en usage. On laisse les plantes ainsi coupées auprès de leurs couches le reste du jour, et on a soin de les retourner trois ou quatre fois, afin que le soleil les chauffe également de tous les côtés, et qu'il consomme une partie de leur humidité; quelquefois on les met le soir en tas pour qu'elles ressuient pendant la nuit; et si elles sont très-abondantes en sucs, on les expose de nouveau au soleil le jour suivant, afin de mieux faire mûrir et épaissir ces sucs; mais ordinairement on ne laisse pas passer la nuit à découvert aux plantes coupées, parce que la rosée, qui est très-abondante dans ces climats chauds, remplirait leurs pores, ouverts par la chaleur du jour précédent, et, en arrêtant le mouvement de la fermentation déjà commencée, disposerait les plantes à la corruption et à la pourriture.

On les transporte donc le jour même de la récolte, et avant le coucher du soleil, dans la case préparée pour les recevoir. Elles sont étendues les unes sur les autres, et couvertes de quelques nattes, avec des planches par-dessus, et des pierres pour les tenir en sujétion. On les laisse ainsi trois ou quatre jours, pendant lesquels elles ressuient et fermentent; après quoi on les fait sécher dans des cases ou sous des hangars construits de manière que l'air y puisse entrer de toutes parts, mais non la pluie.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Le 5 du présent, de Manitoba on télégraphiait à Montréal que le métis Lépiac refuse le pardon conditionnel qui lui est offert: le pardon accompagné de cinq années d'exil; et qu'il reste en prison jusqu'à l'expiration de deux années d'emprisonnement qu'il doit subir d'après la sentence du

jugé Wood.

— Les journaux d'Ontario disent que la place de Juge-en-chef de la Cour Suprême a été offerte à M. Blake qui l'a refusée. Ils ajoutent qu'il est assez probable maintenant que le Juge Dorion va être appelé à remplir ce poste, et que l'honorable Fournier, ministre de la Justice, succédera au Juge Dorion, à la Cour Supérieure. Mais alors qui deviendra ministre de la Justice? Quel est le canadien-français qui prendra possession de la banquette ministérielle devenue vacante par la promotion de l'honorable Fournier? — Plusieurs noms sont prononcés; mais ceux des MM. Laflamme et Laurier semblent les seuls sérieux.

— Dans la Province de Québec, on se préoccupe assez activement partout des élections locales qui vont se faire bientôt.

Nous aurions peut-être, à propos de ces élections, quelques considérations à présenter à nos lecteurs dans le but de leur inspirer de l'horreur pour la conduite de ceux qui, manquant à leurs devoirs les plus grands et les plus importants, vendent ignominieusement leur suffrage ou leur abstention, font de faux serments, s'abandonnent à d'abominables blasphèmes et se vautrent dans les plus ignobles orgies. Mais les vénérables curés des paroisses ne manqueront pas, nous en sommes sûr, de donner sur ces différents points les plus salutaires avis, de rappeler les devoirs de la conscience, et nous passons.

Mais il est une page admirable que nous avons lue dans les *Annales de la Bonne Ste. Anne* et que nous aimons à reproduire. Elle dira assez à nos lecteurs de quelle manière ils devront recevoir les avertissements, etc., qui leur seront donnés dans les Eglises, lorsque le temps des élections sera arrivé. Cette page a pour titre: *Opinion d'un magistrat, d'une longue expérience et d'un grand savoir, sur le seul homme que rien ne peut remplacer; ce coup-d'œil est littéralement exact. La prospérité et le bonheur ne continueront d'être l'heureux privilège des familles de nos campagnes, que si elles savent rendre à leurs curés le respect, l'amour et la déférence qui leur étaient si sincèrement accordés par le passé.*

« Il n'y a pas encore bien longtemps, dans notre beau Canada, une figure dominait toutes les autres; et heureusement ce beau spectacle se voit encore, dans quelque localité.

« Le rôle sublime qu'y avait le ministre de Dieu, il n'y a pas encore bien longtemps, au sein des populations agricoles, perd, malheureusement, de son prestige tous les jours. L'âme n'a pas plus d'empire sur le corps, qu'il n'en avait sur tous ses subordonnés. Non-seulement il était écouté, dans tout ce qui concernait le devoir de son ministère; non seulement sa parole, en chaire, au confessionnal, au catéchisme, était reçue comme celle de Dieu même; mais, son influence s'étendait encore sur les affaires purement temporelles. Son instruction le mettait naturellement au-dessus de ses paroissiens, et d'autre part, sa position l'élevait au-dessus de tous les intérêts, il était comme le juge et l'arbitre universel. Quand une contestation s'élevait entre deux habitants de la paroisse, il était de droit désigné comme le conciliateur, et rarement on en appelait de sa décision.

« Mon père et ma mère avaient pour le prêtre, qui désorvait notre paroisse, une déférence signalée. Ils vénéraient en lui l'image même de Jésus-Christ; et si quelqu'un s'était permis une parole malséante, sur son compte, en leur présence, il aurait été énergiquement repris et chassé aussitôt. Ils semblaient s'être mis, avec toute leur famille, sous son bienveillant patronage. Quoiqu'instruits eux-mêmes, ils